



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Le jeudi 2 février 2022 à 20h sous la présidence de Daniel GUEULLET Doyen de l'Assemblée puis de Sylvie EDELIN Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle annexe de la mairie.

- **Présents (15)** : Mesdames DELRIEU, DERVIN, EDELIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs CURTON, DENIS, DESVAUX, FERREIRA, GUEULLET, REMMEAU, SILVANO

- **Quorum de 8 atteint**

Secrétaire de séance : Mme Coralie MARCHAND

Ouverture de la séance par Sylvie EDELIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe et suppléante du Maire. Le Conseil municipal a honoré une minute de silence en la mémoire de Jean-Guy CHERION. Jérémie SILVANO suppléant de la liste élue remplace numériquement Jean-Guy CHERION au sein du Conseil Municipal qui est réputé complet. Sylvie EDELIN passe le relais à Daniel GUEULLET doyen de l'assemblée.

Le PV précédent est adopté à l'unanimité. Coralie MARCHAND est désignée comme secrétaire de séance.

### 1- Election du Maire

Monsieur le Doyen de l'assemblée Daniel GUEULLET fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales. L'article L 2122-1 dispose qu' «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal». L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ...». L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il sollicite deux volontaires comme assesseurs : M Jean-Pierre DESVAUX et Mme Anne-Eloïse DELRIEU acceptent de constituer le bureau. Le doyen demande alors s'il y a des candidats. Jean-Jacques DENIS propose la candidature de Sylvie EDELIN. Le bureau enregistre la candidature de Sylvie EDELIN et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine, secrétaire de séance Coralie MARCHAND et le doyen de l'assemblée. Le Doyen de l'assemblée proclame les résultats au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- suffrages exprimés : 14

- Majorité requise : 8  
A obtenu madame Sylvie EDELIN 14 voix

Madame Sylvie EDELIN ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire de Saint-Menoux et est immédiatement installée dans ses fonctions. Sylvie EDELIN prend la présidence et remercie l'assemblée.

## 2- Délibération sur le nombre des adjoints

Sylvie EDELIN propose de continuer à travailler pour l'instant avec 3 adjoints dans la continuité de la suppléance de Jean-Guy CHERION. Elle rappelle que le code général des collectivités territoriales oblige la commune à voter pour un nouvel exécutif communal sous quinzaine, et que dans un second temps il sera toujours possible de passer à 4 adjoints. Daniel GUEULLET propose une solution avec 4 adjoints immédiatement. Les 2 solutions sont proposées au Conseil Municipal.

Votants : 15

Suffrages exprimés : 15

3 adjoints : 9

4 adjoints : 6

La solution à 3 adjoints est retenue par le Conseil Municipal.

## 3- Election des Adjoints au Maire

La Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. La Maire propose une liste composée de monsieur Jean-Jacques DENIS (1<sup>er</sup> Adjoint), madame LAUDET-MARTINET (2<sup>ème</sup> Adjointe), Monsieur Pascal FERREIRA (3<sup>ème</sup> Adjoint). M Jean-Pierre DESVAUX et Mme Anne-Eloïse DELRIEU acceptent le rôle d'assesseur et de constituer le bureau avec la secrétaire Coralie MARCHAND et madame la Maire Sylvie EDELIN. Le bureau enregistre la liste composée de monsieur Jean-Jacques DENIS (1<sup>er</sup> Adjoint), madame LAUDET-MARTINET (2<sup>ème</sup> Adjointe), Monsieur Pascal FERREIRA (3<sup>ème</sup> Adjoint) et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine, secrétaire de séance et de madame la Maire. La Maire proclame les résultats au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 5
- suffrages exprimés : 10
- majorité requise : 6

Ont obtenu :

- Liste composée de monsieur Jean-Jacques DENIS (1<sup>er</sup> Adjoint), madame LAUDET-MARTINET (2<sup>ème</sup> Adjointe), Monsieur Pascal FERREIRA (3<sup>ème</sup> Adjoint) : 10 voix

Sont élus :

1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Jean-Jacques DENIS

2<sup>ème</sup> Adjointe : Madame Anabel LAUDET-MARTINET

3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Pascal FERREIRA

#### 4- Délégations consenties par le Conseil Municipal à madame la Maire

Le conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales décide de déléguer à madame la Maire certaines de ses compétences (voir annexe).

Votants : 15

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

#### 5- Lecture de la charte de l'élu local

Une lecture de la charte de l'élu local est faite par M Jean-Pierre DESVAUX.

#### 6- Règlement intérieur

Le Conseil Municipal valide de nouveau le règlement intérieur conformément à l'article L2121-8 du code générale des Collectivités territoriales.

Votants : 15

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

#### 7- Commission d'appel d'offres

Madame la Maire préside de droit cette commission

Les candidats titulaires élus sont : Pascal FERREIRA, Jean-Pierre DESVAUX, Daniel GUEULLET

Les candidats suppléants élus sont : Didier REMMEAU, Jean-Jacques DENIS, Anabel LAUDET-MARTINET

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

#### 8- Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux et mixtes

- Au SDE 03 sont élus Daniel GUEULLET comme délégué titulaire et Jérémie SILVANO comme délégué suppléant
- Au Syndicat de Voirie sont élus Daniel GUEULLET et Jean-Pierre DESVAUX comme délégués titulaires, Sylvie EDELIN et Jérémie SILVANO comme délégués suppléants.
- Au syndicat du Collège de Bourbon l'Archambault, sont élus Valérie DERVIN et Cyrille CURTON comme délégués titulaires, Anne Eloïse DELRIEU et Anabel LAUDET-MARTINET comme déléguées suppléantes.
- Au SIVOM Nord Allier, sont élus Sylvie EDELIN et Jean-Pierre DESVAUX comme délégués titulaires, Anabel LAUDET-MARTINET et Jean-Jacques DENIS comme délégués suppléants.

- Au SICTOM Nord Allier, sont élus Sylvie EDELIN et Carole SANVOISIN comme déléguées titulaires, Jean-Pierre DESVAUX et Jean-Jacques DENIS comme délégués suppléants.

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

### 9- Désignation des membres de la commune au sein des organismes extérieurs

- CNAS : Jean-Jacques DENIS
- Conseil d'école : Jean-Jacques DENIS, suppléante Valérie DERVIN
- ATDA : Jean-Pierre DESVAUX, suppléante Valérie DERVIN
- L'ESCALE : Anabel LAUDET-MARTINET suppléante Valérie DERVIN
- Correspondant Défense : Sylvie EDELIN
- Elues rurales de l'égalité : Carole SANVOISIN, Valérie DERVIN
- Sécurité civile : Didier REMMEAU

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

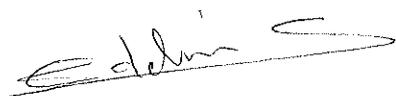
Contre : 0

Un nouveau Conseil Municipal se déroulera le jeudi 9 février 2023 à 20h en salle annexe de la mairie.

Fin de séance 21h20

La Présidente

Sylvie EDELIN



La Secrétaire

Coralie MARCHAND

